

Atelier de renforcement des capacités pour l'Amérique du Sud « Migration, Environnement et Changement Climatique »

Santiago de Chile 28-30 Octobre 2014

RÉSUMÉ

Le premier atelier régional de renforcement des capacités destiné aux représentants gouvernementaux d'Amérique du Sud et portant sur « la Migration, l'environnement et le changement climatique » a eu lieu à Santiago du Chili du 28 au 30 octobre 2014. L'atelier a été organisé par le Ministère de l'Environnement et le Ministère des Affaires étrangères du Chili en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Au total, 45 participants ont pris part à l'atelier, y compris des représentants des ministères de l'Environnement, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Santé de différents pays, tels que l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela.

Des formateurs et experts de l'OIM ainsi que d'autres partenaires stratégiques d'organisations internationales ont pris part à la formation, tels que: la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD); le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (ONU - SIPC); l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS); l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); ainsi que des représentants universitaires et de la société civile, y compris l'Université de Neuchâtel en Suisse; l'Association latino-américaine de la population (ALAP); et le Réseau sud-américain pour la migration environnementale (RESAMA).

L'atelier est le premier du genre destiné aux responsables gouvernementaux en Amérique du Sud. Son principal objectif était de faciliter le dialogue technique concernant les facteurs environnementaux et climatiques en tant que moteurs de la migration et de la mobilité dans la région et d'offrir des recommandations pour soutenir les décideurs politiques.

En Amérique du Sud, les liens entre la dégradation de l'environnement, le changement climatique et la migration sont de plus en plus reconnus. Il existe des différences importantes au sein de l'Amérique du Sud quant à l'ampleur et la nature des catastrophes soudaines ou lentes et les conséquences des effets du changement climatique et de la dégradation environnementale. De même, les vulnérabilités socio-économiques ainsi que la capacité des pays et des communautés à s'adapter au changement climatique diffèrent selon les pays.

Ces questions ont été analysées sous différents angles, d'un point de vue théorique et conceptuel, juridique, des politiques publiques et des droits de l'homme, dans un cadre régional et avec des présentations de cas spécifiques en Amérique du Sud.

L'atelier a abordé la relation complexe entre la migration et les facteurs environnementaux, y compris les phénomènes de déplacement, de réinstallation et de relocalisation liés aux catastrophes soudaines mais aussi lentes qui causent une transformation progressive de l'environnement. Il a été souligné que le changement climatique en lui-même est peu susceptible d'être la cause directe de déplacements de population. Cependant, le changement climatique peut accroître et aggraver les vulnérabilités existantes, notamment par son impact sur les moyens de subsistance. Le niveau d'urbanisation dans la région (plus de 83%), les inégalités dans la distribution des richesses et le niveau de pauvreté ont été mentionnés comme des facteurs importants ayant un effet sur les conditions de vulnérabilité.

Au cours des différentes séances de travail, les participants ont indiqué que les changements dans l'environnement et le changement climatique affectent de plus en plus l'Amérique du Sud. Même s'il a été souligné que la majorité des flux migratoires dans la région sont de nature interne et sont régis par les législations nationales, la nécessité d'élaborer une législation plus avancée lorsque les migrants franchissent des frontières internationales a été mise en avant. Le besoin de développer des mesures de prévention et de soutenir le renforcement institutionnel pendant



Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

les interventions humanitaires a également été mis en relief afin de protéger les victimes de catastrophes naturelles et des changements environnementaux.

Les contributions apportées par les différents participants et les formateurs lors de l'atelier forment la base des recommandations et observations suivantes. Elles ont pour but de continuer à soutenir le développement de mesures et politiques sur les migrations, l'environnement et le changement climatique.

RECOMMANDATIONS ET RÉFLEXIONS GÉNÉRALES¹

Promouvoir une meilleure compréhension de la relation complexe entre la migration, l'environnement et le changement climatique

- Entreprendre de nouvelles recherches, promouvoir la recherche interdisciplinaire et générer des systèmes d'information scientifique concernant la migration environnementale afin de mieux prédire les effets du changement climatique sur la migration, et comprendre la nature, le type et la durée des mouvements associés à des facteurs environnementaux.
- Promouvoir une compréhension commune des concepts et de la terminologie sur les migrations environnementales afin de sensibiliser et mieux comprendre le phénomène².
- Reconnaître la relation complexe entre la migration, l'environnement et le changement climatique. Dans le même temps, reconnaître que la migration résulte d'une interaction de facteurs économiques, sociaux et culturels, et qu'il est peu probable que la migration soit uniquement le résultat du changement climatique.
- Reconnaître l'importance de la connaissance des communautés locales touchées par les changements environnementaux, et surtout valoriser les traditions et les connaissances ancestrales des peuples autochtones et d'origine africaine.
- Souligner que la migration environnementale touche tous les secteurs de la société et peut avoir un impact particulier sur les groupes déjà vulnérables, comme les malades, les personnes âgées, les femmes et les enfants; et que des difficultés et des risques spécifiques existent pour les migrants mais aussi pour ceux qui n'ont pas les moyens de migrer, pouvant conduire à des phénomènes de « populations piégées » extrêmement vulnérables.
- Renforcer la production et la diffusion des connaissances sur les risques sanitaires liés au changement climatique et leurs liens avec la mobilité humaine, et promouvoir l'élaboration et la dissémination de réponses appropriées à ce phénomène.

Renforcer les politiques publiques sur les migrations, l'environnement et le changement climatique

- Reconnaître que la mobilité de la population est étroitement liée aux trois dimensions du développement durable (développement économique, social et protection de l'environnement) tels qu'articulés dans l'Agenda pour le développement de l'après 2015, et que par conséquent, des efforts continus en vue d'éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités sont nécessaires pour assurer le développement durable.
- Renforcer les politiques qui mettent l'accent sur la gouvernance territoriale, l'atténuation du changement climatique, la planification urbaine, l'éducation, le développement durable, la gestion durable des terres,

¹ Les recommandations exprimées correspondent aux différentes opinions et propositions faites par les participants lors de l'atelier et ne reflètent pas nécessairement la position de l'OIM ni celle du gouvernement du Chili, des partenaires ou des autres participants.

² Glossaire des Concepts de l'OIM « Migration, environnement et changement climatique : Données à l'usage des politiques (MECLEP) » disponible en ligne :

http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=47&products_id=1432



Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

la réduction de la pauvreté, l'adaptation, l'atténuation et la gestion des risques de catastrophe, la politique sociale, la politique d'asile, les politiques d'immigration, la mobilisation des diasporas et la protection humanitaire et civile, entre autres, avec un accent sur les migrations, l'environnement et le changement climatique.

- Renforcer les mécanismes institutionnels et inter-institutionnels et la coordination entre les institutions, créer des partenariats interdisciplinaires incluant la participation de la société civile, assurer le renforcement des cadres politiques administratifs pour établir et protéger les droits des migrants environnementaux.
- Intégrer la migration dans les stratégies d'adaptation et la planification de la gestion des risques de catastrophe à différents niveaux du gouvernement, à travers le développement de méthodologies appropriées au niveau national, et d'approches participatives.
- Établir clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs à différents niveaux du gouvernement et de la société, en respectant l'autonomie et les mécanismes de coordination et de coopération établis. Intégrer la perspective sexospécifique dans l'élaboration de politiques publiques locales, assurer la participation des femmes en tant que décideurs et s'assurer que les considérations sexospécifiques sont institutionnalisées.
- Accroître l'information sur et l'accès aux instruments de financement internationaux afin de lier les questions de migration à celles de l'environnement et du climat, tel que le Fonds d'adaptation de la Convention cadre des Nations Unies, ainsi que d'autres sources de financement telles que le Fonds central d'interventions d'urgence et le Fonds vert pour le climat, entre autres. Faire le lien avec les sources de financement du secteur privé et d'autres sources de financement non traditionnelles.

Garantir les droits et promouvoir des mécanismes pour protéger les migrants et les personnes déplacées pour des raisons environnementales

- Reconnaître que tous les migrants, en tant que détenteurs de droits, sont protégés par les normes internationales, indépendamment de leur statut d'immigration.
- Souligner que le terme de « réfugié » n'est pas strictement approprié dans le contexte international actuel, tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de promouvoir des mécanismes de protection pour assurer assistance et protection aux personnes touchées par les changements environnementaux et climatiques.
- Développer au niveau national des politiques visant à protéger les personnes déplacées par les facteurs environnementaux et climatiques et envisager d'adopter des règlements pour les protéger. Respecter et garantir les droits humains et accorder une attention particulière aux peuples autochtones.
- Promouvoir l'utilisation de mécanismes, selon les pays, afin de faciliter l'accès à la résidence ou l'utilisation de visas humanitaires pour les personnes déplacées par les catastrophes, et établir des critères d'admissibilité.

Accroître les liens entre la gestion de la mobilité humaine, la résilience et la gestion des risques de catastrophe

- Comprendre que la migration peut être considérée comme un facteur de réduction des risques ou d'augmentation des risques, selon le contexte et les efforts déployés pour gérer la mobilité humaine.
- Renforcer les capacités, notamment au niveau communautaire, et les stratégies, pour planifier, répondre et prévenir les catastrophes liées aux risques naturels, ainsi que pour accroître la résilience, réduire la



Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

vulnérabilité aux catastrophes et promouvoir l'adaptation, d'une manière qui intègre la mobilité et le déplacement.

- Elaborer des scénarios de déplacement dans le contexte de catastrophes, à des niveaux nationaux et internationaux, et inclure ceux-ci dans les politiques et les systèmes de gestion des risques et de protection civile.
- Diminuer la vulnérabilité des populations aux impacts du changement climatique, pour que moins de personnes soient forcées de migrer ou se déplacer.
- Promouvoir des plans nationaux, bilatéraux et internationaux d'urgence qui prennent en compte la prévention et la gestion des risques et la mobilité.
- Promouvoir les engagements locaux, provinciaux, nationaux et régionaux sur l'établissement de budgets pour la prévention et la gestion des risques et la promotion de solutions à long terme.
- Reconnaître que les zones urbaines et les villes d'Amérique du Sud sont affectées par les changements environnementaux graduels, en particulier les changements dans la disponibilité de l'eau et la rareté générale des ressources naturelles. Comme les villes de la région sont souvent situées dans des zones vulnérables aux aléas climatiques, et où les inégalités, la pauvreté et les établissements informels existent, cela peut causer de grandes difficultés d'adaptation.

Promouvoir des actions d'adaptation aux catastrophes à évolution lente et aux processus de changement de l'environnement

- Accroître la compréhension des liens complexes entre la mobilité et les processus de changements environnementaux lents tels que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.
- Prendre en considération le fait que la migration peut représenter une opportunité positive et une stratégie d'adaptation possible.
- Concentrer les efforts sur les zones qui sont particulièrement importantes pour l'interaction entre la migration et les changements de l'environnement, en particulier les zones arides, les zones côtières de faible élévation, et les régions montagneuses.
- Promouvoir des mécanismes afin d'inciter à la gestion durable des terres pour éviter que des zones ne deviennent inhabitables, accroître le développement de moyens de subsistance à travers la mobilisation des transferts de fonds et des ressources des diasporas, en engageant celles-ci dans des initiatives de renforcement de résilience et d'adaptation des communautés d'origine exposées aux changements environnementaux.
- Adopter un cadre opérationnel d'indicateurs pour l'institutionnalisation de la surveillance de la santé environnementale afin de faciliter la protection et la promotion de la santé, la prévention des maladies et l'adaptation à la pollution et aux changements environnementaux qui affectent la santé humaine.

Lier la migration, l'environnement et le changement climatique aux processus régionaux et mondiaux

- Continuer à promouvoir les questions de migrations environnementales dans l'agenda politique international et continuer à mettre en œuvre différentes mesures dans le cadre de processus internationaux tels que: la Convention cadre sur les changements climatiques (CCNUCC), le cadre international post-2015 sur la réduction des risques de catastrophes (HFA2), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'agenda international pour le développement durable et le



Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

nouveau programme stratégique qui sera généré dans le cadre du Sommet humanitaire mondial, entre autres.

- Reconnaître l'importance des mécanismes d'intégration et de coopération régionaux, notamment l'UNASUR, le MERCOSUR et le CELAC et promouvoir l'inclusion de la migration liée aux changements environnementaux et climatiques dans les processus régionaux et bi-régionaux, tels que la Conférence sud-américaine sur les migrations, et le dialogue UE-ALC, entre autres